seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 31 mai 2018

OBJET : GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « #FRANCE 2023 » – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

La Fédération française de Rugby (FFR) a été sélectionnée le 15 novembre 2017 par World Rugby pour l'organisation de la 10ème édition de la Coupe du Monde de rugby XV qui se tiendra en 2023.

Afin d'organiser l'évènement, le FFR, l'État et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont souhaité se regrouper au sein d'un Groupement d'intérêt public (GIP).

Ce GIP assurera une mission de service public industriel et commercial pour organiser et promouvoir la Coupe du Monde de rugby 2023. La dénomination du groupement est « #France 2023 ».

La convention constitutive du GIP dispose que chaque département hôte a la qualité de personnalité qualifiée.

Par lettre en date du 19 mars, M. Claude Atcher, désigné comme préfigurateur du GIP « #France 2023 » sollicite notre Département pour désigner son représentant.

Aussi, conformément à cette dernière disposition, je vous propose de désigner comme représentant du Département M. Mathieu Hanotin, Conseiller départemental délégué au sport et à l'organisation des grands évènements, pour siéger à l'assemblée générale du GIP.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° du 31 mai 2018

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « #FRANCE 2023 » – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la lettre, en date du 19 mars 2018, de M. Claude Atcher, Préfigurateur du GIP #France 2023,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « #France 2023 »,

Vu le rapport de son Président,

après en avoir délibéré

- DÉSIGNE M. Mathieu Hanotin, Conseiller départemental délégué au sport et à l'organisation des grands évènements, représentant du Département, pour siéger au Groupement d'intérêt public « #France 2023 ».

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.